

## PROCEDURE : PROJET D'ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- **ETAPE 1 :** Remplir le projet d'établissement du contrat d'apprentissage et l'envoyer à l'IFP43  
*mon-contrat-apprentissage@ifp43.fr*

*Nous vous rappelons que vous devez nous fournir le précédent contrat d'apprentissage et la rupture éventuelle si le jeune a déjà été sous contrat d'apprentissage.*



- **Réceptionne le projet d'établissement du contrat** envoyé par l'entreprise  
➤ **Renseigne la partie** « LA FORMATION Cadre réservé à l'IFP43 »  
➤ **Renvoie par mail le document complété** à l'entreprise



- **ETAPE 2 :** L'entreprise génère le contrat d'apprentissage sur la plateforme OPCO avec la saisie du projet d'établissement

- **ETAPE 3 :** Signature du contrat par l'entreprise, l'apprenti et le représentant légal (si l'apprenti est mineur) puis, envoi du contrat signé à l'IFP43 par mail, courrier, ....)



- **Réceptionne le contrat d'apprentissage signé**  
➤ **Établit la convention de formation et la convention tripartite d'aménagement de la durée du contrat** (si nécessaire)  
➤ **Renvoie par mail l'ensemble des documents signés** à l'entreprise



- **ETAPE 4 :** Vérification et signature par le chef d'entreprise de la convention de formation transmise  
Vérification et signature par le chef d'entreprise et l'apprenti de la convention d'aménagement de la durée du contrat

*Attention, il est important de conserver une copie du contrat signé et de remettre un exemplaire du contrat signé à l'apprenti.*

*Une fois l'ensemble des documents (contrat d'apprentissage ainsi que les conventions) signés, vous devez les retourner à l'IFP 43*

IFP 43 - Institut de Formation Professionnelle de Haute-Loire  
220 rue des Camélias, 43370 BAINS - Mail : mon-contrat-apprentissage@ifp43.fr  
Tél : 04-71-57-98-00

- **ETAPE 5 :** L'entreprise dépose l'ensemble des documents : le contrat, la convention de formation et la convention tripartite d'aménagement de la durée du contrat (si nécessaire) sur la plateforme OPCO.

- **ETAPE 6 :** L'OPCO valide l'ensemble du dossier et envoi par mail un accord de prise en charge à l'entreprise.